

DECLARATION PREALABLE A UNE VENTE AU DEBALLAGE

1 – DECLARANT

Nom, prénoms :

Pour les personnes morales
Dénomination sociale :
Nom du représentant légal ou statutaire :
N° SIRET :

Adresse : n° Voie :
Complément d'adresse :
Code postal : Localité :
Téléphone (fixe ou portable) :

2 – CARACTERISTIQUES DE LA VENTE AU DEBALLAGE

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail...) :
.....
.....
Marchandises vendues : neuves.....occasion.....
Nature des marchandises vendues :
.....
Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-8 du Code de Commerce concernant les ventes au déballage de fruits et légumes frais effectuées en période de crise conjoncturelle ou en prévision de celle-ci :
.....

Date de début de la vente : Date de fin de la vente :
Durée de la vente (en jours) :

3 – ENGAGEMENT DU DECLARANT

Je soussigné(e), auteur de la présente déclaration (nom, prénom) :
.....certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L 310-2, R 310-8 et R 310-9 du Code de Commerce.

Date et signature

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du Code Pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du Code de Commerce).

4 – CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date d'arrivée : N° d'enregistrement :
Recommandé avec demande d'avis de réception
Remise contre récépissé
Observations :